

# L'extraction de granulats\* marins

## Le DOGGM, un volet du document stratégique de façade

Le document d'orientation pour la gestion durable des granulats marins (DOGGM)\* constitue le volet « granulats marins » du document stratégique de façade (DSF, cf page 5). Il a été élaboré sous le pilotage de la DIRM NAMO.

La planification à l'échelle de la façade maritime ainsi opérée vise à pérenniser à la fois l'activité d'extraction et les autres activités maritimes, tout en préservant les intérêts économiques et l'attrait touristique des régions.

Après établissement d'un état des lieux complet de l'activité en façade Nord Atlantique-Manche Ouest, l'État et les professionnels du secteur se sont livrés à un exercice de prospective, afin d'évaluer les besoins en granulats de la façade pour les douze années à venir. Une clause d'ajustement est prévue à l'échéance des six premières années.

Sa mise en application est de nature à apaiser les conflits potentiels générés par une activité extractive à qui bien des acteurs ont reproché par le passé son manque de planification et de vision d'avenir.

Des actions concrètes visant à stabiliser et gérer durablement l'approvisionnement en granulats marins complètent le DOGGM dans le cadre du

plan d'action du DSF.

### Deux débouchés : agriculture et BTP

Ces matériaux, difficilement remplaçables, sont utilisés en agriculture pour l'amendement des sols trop acides, en Bretagne notamment ou pour la culture de la mâche nantaise. Ils permettent aussi, par leur qualité, la confection de bétons spéciaux utilisés pour des applications particulières dans le bâtiment et les travaux publics.



### Une concentration en vallée de la Loire

L'activité peut être répartie en deux activités :

- L'extraction de sables siliceux destinée au BTP,
- L'extraction de sables coquilliers avec une finalité essentiellement agricole.

L'extraction de sables siliceux se concentre surtout dans la paléo-vallée de la Loire, au large des départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée.

Le site du Pilier, qui a longtemps fourni l'essentiel du sable siliceux extrait en Pays de la Loire, a été abandonné fin 2017 au profit des

sites Cairnstrath A et Cairnstrath SN2. L'extraction y est autorisée pour 2,3 millions de m<sup>3</sup>. Ces deux sites représentent le volume le plus important de sables siliceux extrait des concessions des Pays de la Loire.

Le site du Payré avec un volume autorisé de 350 000 m<sup>3</sup>/an apporte une contribution complémentaire.

Les volumes autorisés constituent un maximum qui n'est, dans les faits, jamais atteint. L'activité d'extraction s'adapte en permanence à la demande du marché, en raison notamment du peu d'intérêt économique représenté par le stockage des granulats.

Il n'existe pas de sites d'extraction de granulats siliceux au large de la Bretagne. Des sites d'extraction de granulats coquilliers y sont présents pour des volumes assez limités, destinés à l'agriculture bretonne.

